

## AVIS DE LA STICODEVAM

Prise en charge d'emprunts obligataires

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2007/1 »

La STICODEVAM informe ses adhérents qu'en application de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, notamment son article 79 et suivants, elle prend en charge l'emprunt obligataire «ATL 2007/1» à compter de la journée de bourse du **mercredi 31 octobre 2007** sous le code ISIN :

- ATL 2007/1 TF	code ISIN : TN 0004700241
- ATL 2007/1 TV	code ISIN : TN 0004700258

En conséquence, le règlement/livraison sera effectué par les services de la STICODEVAM en cas de transaction sur cet emprunt.